

Offre OFFICE PRO - Tarifs applicables au 1er Janvier 2021	
Offre d'achat d'une station de recharge Qovoltis et d'accès au service de recharge pour les véhicules d'une flotte d'entreprise	
<b>Description de l'offre</b>	<p>Installation par du personnel agréé IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques) d'une station de recharge constituée d'une ou de plusieurs bornes de recharge Qovoltis.</p> <p>Aménagement des places de parking équipées (marquage au sol, protection le cas échéant, ...)</p> <p>Services Qovoltis incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'achat d'une borne de recharge Qovoltis</li> <li>- La supervision et la maintenance de la borne et de l'installation électrique               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenance préventive pendant 3 ans</li> <li>- Maintenance curative avec tout abonnement actif</li> </ul> </li> <li>- L'accès à l'application Qovoltis</li> <li>- Le pilotage intelligent de la recharge des véhicules électriques</li> <li>- L'accès à l'électricité pour la recharge des véhicules électriques</li> <li>- L'accès à l'assistance technique</li> <li>- La mise à jour logiciel de la borne</li> </ul> <p>L'utilisation des bornes de la station de recharge par des utilisateurs tiers (salariés, visiteurs, ...) est possible. Ces derniers bénéficient des offres NOMAD.</p>
<b>Tarif</b>	<p>Pré-équipement (génie civil, fourreaux, passage de câbles, support béton pour les bornes et l'armoire technique) et aménagement des emplacements de parkings (signalétique, butées de roues) : sur devis, en fonction de la configuration des parkings.</p> <p>À partir de 1 350 € HT par borne, installation inclus, sous condition d'éligibilité.</p> <p>Puis, abonnement à 20 € HT / mois qui comprend l'abonnement électrique au réseau ENEDIS et l'accès aux services Qovoltis pour 4 véhicules par borne de la station et un tarif préférentiel de l'électricité.</p> <p>Au-delà des 4 voitures, les utilisateurs doivent souscrire à un des abonnement NOMAD (sans engagement), se référer à la grille tarifaire NOMAD.</p> <p>Tarif de l'électricité réglementé (TRV) pour les véhicules de la flotte (jusqu'à 4 véhicules déclarés / borne de la station de recharge)</p>
<b>Révision des tarifs</b>	Tarifs de l'électricité : tarif réglementé de l'électricité (TRV)
<b>Durée d'engagement</b>	Aucun engagement
<b>Service client</b>	Le service client est disponible par téléphone de 9h à 19h du lundi au vendredi et par mail via la fiche contact du site internet qovoltis.com.
<b>Piloter la recharge avec l'application Qovoltis</b>	Pour les utilisateurs iPhone, l'application Qovoltis est disponible sur Apple Store gratuitement

	Les utilisateurs de téléphone Android peuvent utiliser l'application web disponible depuis n'importe quel navigateur internet et depuis le site internet <a href="https://www.qovoltis.com/">https://www.qovoltis.com/</a>
<b>En option</b>	
<b>Prise domestique</b>	76€ HT / borne équipée
<b>Badge RFID</b>	12,50 € HT Commande via l'application Qovoltis avec paiement à la commande. L'activation du badge intervient lors de la réception de ce dernier et se fait via l'application Qovoltis. En cas de perte ou de vol, le badge peut être désactivé via l'application Qovoltis.
<b>Carte RFID</b>	8,33 € HT Commande via l'application avec paiement à la commande. L'activation de la carte intervient lors de la réception de cette dernière et se fait via l'application Qovoltis. En cas de perte ou de vol, la carte peut être désactivée via l'application Qovoltis.
<b>Facture papier</b>	2,5€ HT / mois (Tarif mensuel comprenant impression et envoi) Les factures dématérialisées sont disponibles sur le Compte Client. L'impression et l'envoi des factures sont facturés à la demande du Client.
<b>Autres</b>	
<b>Frais de réclamation injustifiée</b>	16,67 € HT Ces frais de traitement pourront être facturés au client pour le traitement d'une réclamation qui s'avère injustifiée.
<b>Indemnité de retard de paiement</b>	Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, Qovoltis se réserve le droit de facturer une indemnité de retard calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
<b>Frais de recouvrement</b> (En cas d'impayé)	Pour tout Client professionnel, en sus de ladite indemnité de retard, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera applicable pour toute facture restée impayée à sa date d'échéance conformément aux dispositions des articles 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du Code de commerce.